

CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATEURS DE LA COUPE INTERNATIONALE DES COURSES DE COTE DE LA FIA

1. STATUT DES COMPETITIONS

Les Compétitions ont le statut International.

1.1 Les ASN désigneront les Compétitions de la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA («la CICC» ou «la Coupe»).

1.2 Si une ASN inscrit plus de deux Compétitions, elle doit donner un ordre de priorité.

1.3 Une Compétition ne peut pas être simultanément inscrite par une ASN au calendrier du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA et à celui de la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA, sauf dérogation spéciale accordée par la FIA.

2. PARCOURS

Les parcours utilisés doivent avoir reçu l'approbation de l'ASN concernée, sans que soit nécessaire une inspection de la FIA.

3. CANDIDATURES

3.1 Présentation

Les candidatures ne peuvent parvenir à la FIA que par les ASN, qui garantissent la compétence technique et organisatrice ainsi que la solvabilité financière des organisateurs.

Chaque ASN doit envoyer à la FIA un dossier qui décrive les caractéristiques sportives et techniques de la Compétition ainsi que son déroulement lors des éditions passées.

Le dossier doit contenir la documentation suivante :

- Renseignements relatifs aux services : sécurité des spectateurs, officiels, anti-incendie, secours.
- Plan de sécurité.
- Résultats avec les détails des moyennes pour chaque groupe de voitures des trois dernières éditions.
- Éventuelles prescriptions particulières des autorités administratives lors de l'autorisation du déroulement de la Compétition.
- Règlement de la Compétition des trois dernières éditions sur le même parcours.

- Rapport sur la disponibilité hôtelière de la région, sur les moyens de communication, sur l'infrastructure de la région.

- Trois copies de la planimétrie du parcours et un rapport détaillé sur ses caractéristiques.

- Nombre de Compétitions organisées avec indication de celles internationales.

3.2 Procédure

3.2.1 Avant l'inclusion dans le calendrier de la CICC, une Compétition doit être organisée avec le statut international et tous les critères requis pour celles de la CICC, afin que la FIA puisse juger de sa validité.

3.2.2 Toutes les demandes d'observation doivent être adressées à la FIA par l'ASN concernée au moins 3 mois avant la Compétition.

3.2.3 Deux observateurs seront nommés, dont les frais de voyage et de séjour seront à la charge des organisateurs.

- Le premier observateur sera chargé de dresser un rapport sur les aspects organisationnels, sportifs et techniques de la Compétition.

- Le second observateur sera chargé d'établir un rapport détaillé sur les aspects de sécurité, en collaboration avec le responsable de la sécurité de la Compétition et celui de l'ASN.

3.2.4 La Commission des Courses de Côte de la FIA décidera, sur la base des rapports des observateurs et d'autres facteurs importants tels que le lieu et la date proposés, si la Compétition peut être acceptée et incluse l'année suivante ou ultérieurement.

3.2.5 L'inspection est valide durant 3 ans, aux conditions suivantes :

- avis favorable de la Commission quant à la conformité de la Compétition au statut de la Coupe ;
- aucune modification au niveau du parcours ;
- pas de changement du «club organisateur».

À titre exceptionnel, la Commission des Courses de Côte de la FIA pourra accepter des dérogations aux prescriptions décrites ci-dessus.

4. REGLEMENT ET ADDITIFS

L'organisateur devra envoyer une copie du Règlement Particulier en français ou anglais à la FIA, par l'intermédiaire de son ASN qui y apposera son visa. Cet envoi doit être fait au moins deux mois avant la date prévue pour la Compétition, afin que la FIA puisse à son tour y apposer son visa. Une copie supplémentaire doit être envoyée au coordinateur général.

5. OFFICIELS DE LA FIA

5.1 Commissaires sportifs

Il y aura trois commissaires sportifs, dont au minimum un d'un pays différent de celui de l'organisateur.

5.2 Observateur

Les frais de voyage de l'observateur de la FIA seront remboursés par la FIA, mais ses frais de logement et de nourriture sont à la charge de l'organisateur. L'observateur sera étranger mais d'un pays aussi proche que possible de la Compétition.

6. RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Un(e) chargé(e) des relations avec les Concurrents sera nommé(e) par l'organisateur. Il/elle devra parler au moins une langue importante dans la Région de la Coupe concernée.

7. CLASSEMENTS

Dans les 24 heures suivant la fin de la Compétition, l'organisateur fera parvenir au coordinateur général et, par voie électronique, au Département des Courses de Côte FIA (email : hillclimb@fia.com) le classement officiel (général / groupes), en incluant les partants qui n'ont pas terminé la Compétition.

Dans les 48 heures suivant la fin de la Compétition, les procès-verbaux, les décisions des commissaires sportifs et la liste des pénalités infligées avec leurs motifs devront être transmis à l'observateur FIA et, par voie électronique, au Département des Courses de Côte FIA.

Tous les autres additifs devront parvenir au Département des Courses de Côte FIA au plus tard 8 jours après le déroulement de la Compétition.

8. COORDINATEURS FIA

8.1 Coordinateur général

Giorgio CROCE (ITA)

Via O. Lupieri, 12
33100 Udine
Italie

Mob. : +39 348 2580014

Email : giorgio.croce@yahoo.it

8.2 Vice-coordinateur

Stan MINARIK (CZE)

ACCR
Opletalova, 29
110 00 Praha 1
République Tchèque

Tel.: +420 602 271 078

Fax: +420 2 222 44 299

e-mail: stanminarik@atlas.cz

COMMUNICATION / LOGO

FIA INTERNATIONAL HILL CLIMB CUP

COUPE INTERNATIONALE DES COURSES DE CÔTE DE LA FIA

I. COMMUNICATION / LOGO

Les logos des Championnats de la FIA ont été introduits dans le but de représenter et d'unifier les Championnats Internationaux de la FIA à travers le monde. Ces logos ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la promotion et de l'organisation d'une Compétition ou d'un championnat approuvés, et non dans toute situation pouvant impliquer une approbation ou une association commerciale.

Le logo d'un Championnat de la FIA ne doit pas apparaître aux côtés de tout autre logo FIA.

Les logos des Championnats de la FIA doivent toujours figurer en première position sur les documents imprimés, dans un espace suffisamment grand pour qu'ils ne soient pas recouverts par d'autres informations ou images. Le logo peut être imprimé en noir ou en blanc sur un fond de couleur sombre ou sur une photographie.

Le cas échéant, le logo du sponsor d'une Compétition peut figurer dans la partie inférieure du document imprimé et devrait être accompagné de la mention appropriée : «Official Competition Sponsor». (4.3 Championship Logos, «2011 FIA Brand Identity Guidelines»).

Les organisateurs doivent :

- assurer la visibilité du logo spécifique de la Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA («la Coupe») sur tout document imprimé (règlements, bulletins, rapports, classements, communiqués, etc.) et sur leur site internet en accord avec les lignes directrices de la FIA.

- assurer la visibilité des drapeaux et/ou de tout matériel promotionnel FIA.

- utiliser le titre officiel de la Coupe sur tout matériel officiel, de même que promouvoir son usage par les parties tierces menant des activités directement liées à la Coupe.

II. STANDARDISATION DES DOCUMENTS

LOGO DE LA COUPE

Dans toutes les Compétitions de la Coupe, le **logo spécifique ci-dessous** indiqué doit être exposé sur tous les documents officiels, sur les drapeaux, sur le podium, au départ et à l'arrivée, et sur le site internet de l'organisateur. **Le logo institutionnel de la FIA ne doit pas être utilisé.**



POSITION DU LOGO

Dans les documents officiels

Le titre et le logo de la Compétition, le logo officiel de la Coupe doivent figurer **au haut de tout document officiel.**

Les logos de la Compétition, du club et de l'ASN devraient être placés du côté gauche et le logo de la Coupe de la FIA **du côté droit.**

I. COMMUNICATION / LOGO

The FIA Championship logos have been introduced to represent and unify designated FIA International Championships around the world. The logos may only be used in connection with the promotion and organisation of an approved Competition or championship, and must not be applied in any situation that might imply an endorsement or a commercial association.

The FIA Championship logo must not appear with any other FIA logo.

The FIA Championship logos must always be given a prime position on printed material and sufficient space to ensure that it is not crowded by other information or imagery. The logo may print either black or white out of a dark background colour or photographic image.

When appropriate an Competition sponsor's logo may appear at the base of the printed material and should be accompanied by the relevant caption, i.e. «Official Competition Sponsor». (4.3 Championship Logos, «2011 FIA Brand Identity Guidelines»).

The organisers must:

- assure the visibility of the specific FIA International Hill Climb Cup logo on all printed material (regulations, bulletins, reports, classifications, communiqués, etc.) and on their website, in accordance with the FIA guidelines.

- ensure the visibility of the flags and/or all FIA promotional material.

- use the official title of the Cup on all official material and also promote their use by any third parties engaging in activities directly linked to the Cup.

II. STANDARDISATION OF THE DOCUMENTS

FIA CUP LOGO

In every FIA Cup Competition, **the specific logo shown below** must appear on all official documents, on the flags, on the podium, at the start and at the finish, as well as on the organiser's website.

The FIA master logo must not be used.



POSITION OF THE LOGO

Official documentation

The title and logo of the Competition and the official logo of the FIA Cup must appear **at the top of every official document.**

The logos of the Competitions, the club and the ASN should appear on the left-hand side and the FIA Cup logo should appear **on the right-hand side.**

Sur Internet (page d'accueil et pages web de la Compétition)

Internet (home and Competition webpages)

Voir exemple:

See example:



III. TITRE OFFICIEL

Titre	Coupe Internationale des Courses de Côte de la FIA
Sigle	CICC

Style du titre pour tout document imprimé : CALIBRI
Style du titre pour les pages internet : ARIAL

III. OFFICIAL TITLE

Titre	FIA International Hill Climb Cup
Acronym	IHCC

Style of the title for any printed document: CALIBRI
Style of the title for the internet pages: ARIAL

IV. CONTACT

► Pour toute question liée au contenu, au graphisme ou aux images concernant l'utilisation des marques FIA, veuillez contacter :

FIA Communications

E-mail : press@fiacommunications.com

► Pour toute question concernant les utilisations et applications autorisées des marques FIA, veuillez contacter :

FIA Legal

E-mail : legal@fia.com

IV. CONTACT

► For all content, graphic or image related queries regarding the use of FIA brands, please contact:

FIA Communication

Email: press@fiacommunications.com

► For all queries regarding permitted uses and applications of FIA brands, please contact:

FIA Legal

Email: legal@fia.com